

Répartition de subventions dans le domaine mémoriel

Rapport n° CP/2012/783

**Service gestionnaire :**

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'intervention du département au titre de l'aide aux actions mémorielles.

Dans le cadre de sa politique mémorielle, le Département du Bas-Rhin contribue au fonctionnement annuel des fédérations d'associations bas-rhinoises d'anciens combattants. A ce titre, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation une proposition de subvention formulée par l'Union des Invalides, Anciens Combattants et Victimes de guerre du Bas-Rhin. L'Union des Invalides, Anciens Combattants et Victimes de guerre du Bas-Rhin est maître d'œuvre de l'organisation matérielle de la commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans qui a eu lieu au monument du Mont National, au-dessus d'Obernai, le 25 août 2012. Elle sollicite une participation départementale aux frais de la manifestation. La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a émis un avis favorable pour cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30499	65-6574-3110	25 000,00 €	4 710,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer, au titre de l'aide aux actions mémorielles, une subvention d'un montant total de 1 000 € au bénéficiaire figurant au tableau annexé, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental.*

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL